



Trait d'union
entre la prison et la société.

Affranchissement postal

Précarité et pauvretés en prison

Introduction

Lors d'une précédente journée de réflexion en octobre 2016 (« La réinsertion : affaire de tous ? »), un de nos orateurs nous démontrait que certains justiciables étaient davantage surveillés et sanctionnés. Il affirmait ensuite que la prison était avant tout une « institution de pauvres ». Confrontés régulièrement à des détenus très démunis financièrement, intellectuellement ou psychologiquement, les visiteurs ont souhaité alimenter cette réflexion en faisant appel, le 21 octobre 2017, à deux spécialistes : **Georges de Kerchove** (ATD Quart Monde), qui a partagé ses connaissances juridiques et son vécu de terrain quant à la pauvreté dans la société et **Xavier Lambrecht**, aumônier, qui a témoigné de la pauvreté et de la précarité rencontrées journallement en prison.

Solange Pourveur, Présidente

➤ **Georges de Kerchove, avocat honoraire :**

Georges est membre actif du mouvement ATD Quart Monde depuis ses débuts en Belgique, il y a 45 ans. Passionné par les droits de l'homme, il a fondé avec d'autres juristes la Maison Droit Quart Monde qui est un lieu de réflexion sur la justice et d'action en référence aux plus pauvres. C'est un homme de terrain, il participe au comité des droits de l'homme des sans-logis de la gare centrale à Bruxelles.

Depuis qu'il a pris sa retraite comme avocat, il se consacre plus encore au service et à la défense des plus démunis, avec le panache et le franc-parler qui le caractérisent. Il a publié en 1992 un premier livre « Les Gueux sont des Seigneurs », dont le sous-titre nous amène directement au fond du sujet : « Chronique du Quart Monde en Belgique ». Son second livre « Rue des Droits de l'Homme, la fronde des sans-abri », sorti au printemps 2018, constitue un poignant témoignage personnel sur l'expérience et les rencontres extraordinaires qu'il a vécues auprès des sans-abri à Bruxelles de 1985 à 2013.

Le titre d'un de ses éditoriaux dans « Partenaire », la revue trimestrielle d'ATD Quart Monde, réveille déjà énergiquement les consciences par rapport à une certaine vue moralisatrice de la société : « *Se déclarer solidaire des «bons» pauvres ou de tous les pauvres* ». En voici un extrait :

« Avec le mouvement ATD Quart Monde, nous faisons un choix : donner priorité à ces personnes rejetées derrière la ligne rouge qui, aux yeux de la société, démarquent ceux qui mériteraient l'entraide et ceux qui ne la mériteraient pas. Tout simplement parce que ces personnes sont et seront toujours des hommes et des citoyens, quels que soient leur mérite aux yeux des autres. À quoi sert un train qui abandonne ses wagons ? Une société n'est durablement performante que si elle permet à tous de progresser, et ne laisse personne sur le quai ».

Exposé de Georges de Kerchove :

Georges de Kerchove prend comme fil conducteur de son intervention Joséphine, une personne d'une soixantaine d'années qu'il connaît depuis longtemps. Elle est une militante de la première heure du mouvement ATD Quart Monde. Jeune, elle vécut quelques mois à la rue, ainsi que dans une roulotte. Elle a eu une vie difficile et actuellement elle émerge au CPAS de la région de Charleroi. Lorsque notre intervenant lui a parlé de cette journée consacrée au thème « Précarité et pauvretés en prison »,

d'emblée, elle lui a dit textuellement : **« Ils ont fait de nous des mendiants, aujourd'hui ils font de nous des criminels »** et, ensemble, ils ont approfondi cette réflexion.

Même si la pauvreté ne se résume pas en termes de statistiques, Georges de Kerchove nous donne quelques chiffres afin de comprendre comment Joséphine arrive à cette conclusion.

En Wallonie, un enfant sur quatre court le risque de grandir dans la pauvreté. A Bruxelles, c'est un enfant sur trois. Les spécialistes disent que la pauvreté infantile a augmenté de 7% de 2008 à 2015. Nous sommes dans une société qui crée des inégalités et, de ce fait, entrave les droits fondamentaux de ceux qui subissent ces inégalités.

Selon les critères monétaires, on considère que le seuil de pauvreté se situe en dessous de 1.084 euros par mois pour une personne isolée. Pour deux adultes avec deux enfants, il est de l'ordre de 2.274 euros. Si l'on suit ces critères, il y aurait en Belgique un million et demi de personnes qui vivent dans la pauvreté, sur plus de 11 millions d'habitants.

Quel est l'impact pour ces personnes dans la vie de tous les jours avec des revenus aussi bas ?

1. **Le logement** : il est souvent de mauvaise qualité et, mal isolé, il entraîne une majoration des dépenses au niveau de l'énergie. De plus, on sait que le parc des logements sociaux n'a pratiquement pas augmenté depuis 2008, alors que des personnes comme le professeur Nicolas Bernard, spécialiste du logement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles, est formel : *« On peut régler la question du logement si on a la volonté politique de le faire »*.

Les personnes qui ne parviennent pas à accéder à un logement en dur sont amenées à vivre dans ce qu'on appelle des domaines résidentiels, des campings ouverts pendant les 12 mois de l'année. Les gens vivent dans les chalets-campings de ces domaines. Le mouvement ATD Quart Monde est présent dans les domaines du côté de Hastière. Relevons dès à présent la difficulté d'obtenir une inscription domiciliaire dans ces campings, ou dans tout autre endroit non classé officiellement comme logement par l'urbanisme. Ce n'est pas impossible d'y faire inscrire son domicile, mais cela peut relever du parcours du combattant.

2. **La santé** : des revenus minima ont également un impact au niveau de la santé. On retarde la visite chez le médecin, ou on n'y va pas, ou trop tard. Tout ce qui est préventif est impossible. Il faut se contenter des soins minima.

3. **L'illettrisme** : il serait de l'ordre de 10%, selon la Fondation Roi Baudouin. Un habitant sur 10 en Belgique ne sait ni lire ni écrire, dans le sens d'être capable de lire un texte de la vie courante en le comprenant.
4. **Les factures** : les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont acculées à des choix impossibles : « Que faut-il d'abord payer, le logement, la facture d'énergie, les cahiers à la rentrée scolaire, la visite chez le médecin ou les médicaments ? ».

En Wallonie, en 2015, il y avait 18.000 compteurs à budget pour le gaz et l'électricité qui ne pouvaient plus être payés. A titre de comparaison, il y en avait 14.000 en 2011. Egalement, lorsque les personnes qui ont peu de revenus ont une voiture nécessaire pour les déplacements indispensables, elles ne paient pas l'assurance qui est obligatoire, d'où il s'ensuit des sanctions. **Ces indices permettent de dire que la pauvreté est en augmentation.**

Qu'en est-il de la famille et plus particulièrement des enfants ?

Il y a corrélation entre grande pauvreté, logement précaire, et placement d'enfants. Sur le site de la Région Wallonne, dans la section « enfance », ce lien est officiellement admis. Cette réalité est encore largement occultée, mais des professionnels de la protection de l'enfance identifient cette corrélation.

De plus, lorsqu'on vit dans cette pauvreté qui dure, il y a toujours cette crainte de se voir séparé des enfants. Georges de Kerchove explique qu'il a été témoin de familles mises à la rue parce qu'elles ne payaient pas leur loyer. Et une famille à la rue signifie que très rapidement les enfants seront placés.

Que penser du RIS ? Est-il véritablement une aide ? Permet-il de vivre dans la dignité ?

Le RIS, le *Revenu d'Intégration Sociale*, est l'ancien Minimex.

Il y a trois catégories :

- le chef de famille reçoit 1.179,65 euros,
- la personne isolée, 884 euros,
- le cohabitant, 589,82 euros, ce qui représente la moitié du chef de famille.

Le montant considéré comme seuil de pauvreté pour la personne isolée est de 1.084 euros, comparé à 884 euros. Il manque 200 euros/mois. Pour un ménage de deux adultes avec 2 enfants, c'est 2.274 euros. Ici, en

ajoutant les allocations familiales, le chef de famille reçoit 1.446 euros. Il se situe donc à 828 € en dessous du seuil de pauvreté...

Mais rappelons-le, le critère monétaire, certes très opérationnel, ne dit pas tout. Être pauvre ne se résume pas à un manque d'argent !

Comment faire pour se débrouiller quand on est en dessous du seuil de pauvreté ?

Il faut utiliser d'autres moyens, ce qui ne se fait pas toujours de la façon la plus officielle qui soit !

Des différences de taux existent donc selon qu'on est chef de famille, isolé ou cohabitant. Un cohabitant étant sanctionné, il est plus avantageux d'être considéré comme deux isolés que de vivre en ménage. Certains CPAS, comme à Anvers par exemple, engagent des assistantes sociales non pas pour accompagner les personnes, mais pour vérifier si la domiciliation est fictive ou pas. On justifie donc des intrusions dans la vie privée des pauvres considérés comme des fraudeurs, des tricheurs potentiels. Cela va encore plus loin : une loi a récemment autorisé les CPAS à accéder aux données des fournisseurs d'électricité pour en vérifier la consommation, ce qui permet de dire si la personne habite bien les lieux, si elle est seule ou non.

Où donc est le respect de la vie privée ?

Qu'on se mette en ménage de façon durable ou intermittente, que des couples se retrouvent les week-ends seulement, etc., cela a donc une incidence sur le montant versé par le CPAS ou l'institut du chômage qui vous suspecteront de fraude. Qu'en est-il du droit de vivre en famille, lorsque cette différence de taux sanctionne les couples ou des membres d'une même famille, par exemple des parents et des enfants majeurs, domiciliés comme cohabitants ?

Ainsi on décourage les gens pauvres à vivre en famille. Alors qu'au haut de l'échelle sociale, au nom du respect de la famille, on applique depuis belle lurette le décumul des revenus des époux, au bas de l'échelle sociale, ce mécanisme de taux différencié continue à sanctionner la famille. Il s'agit d'une **discrimination frappant les personnes pauvres**. Et cette discrimination qui perdure interpelle notre démocratie : la voix des pauvres aurait-elle moins de poids politique que celle des riches ?

Le contrôle des pauvres

Ces dernières années, des tentatives, parfois réussies, de contrôle des pauvres réduits à faire la manche dans certaines grandes villes de la Wallonie, comme à Namur, ont provoqué des réactions citoyennes. Ainsi,

le Conseil d'Etat a annulé le décret anti-mendicité de la ville de Namur. En 2017, malgré une première condamnation, Namur récidive et sanctionne à nouveau les mendiants, en limitant toutefois la mesure aux deux mois d'été. La ville se permet de bafouer impunément la loi, elle ne court pas de risque d'une annulation : il faut plus de deux mois pour faire trancher ce type de question par le Conseil d'Etat, et de ce fait tout recours d'associations ou de mendiants devant cette juridiction deviendrait sans objet. Vivons-nous encore dans un Etat de droit ?

A Tournai, même chose, la ville a pris un arrêté sanctionnant administrativement les mendiants. Des associations ont réagi, et ce décret municipal a été retiré. D'autres villes comme celle de Mons, dressent systématiquement des obstacles à une inscription de domicile de référence que peut légalement obtenir une personne sans domicile fixe.

Cela devient la tendance générale de la plupart des villes, tant au nord qu'au sud du pays.

On n'aime pas les pauvres, on a tendance à s'en débarrasser d'une façon ou d'une autre, on les considère comme responsables de leur situation, et comme des fraudeurs.

En réalité, cette fraude sociale qu'on poursuit est estimée à environ 5% du budget, essentiellement de l'aide sociale, du CPAS, du chômage, des transferts sociaux.

D'autres fraudes, notamment fiscales, coûtent autrement plus cher à l'Etat !

Quelques exemples de nouvelles législations concernant les plus pauvres:

1. Le *Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)* :

Une personne inscrite au CPAS peut se voir imposer un PIIS, c'est-à-dire un contrat qui l'oblige à suivre une formation ou un stage. Cela semble correct, encore faut-il que cette obligation lui soit adaptée. Là où le bât blesse, c'est qu'on parle d'abord d'un contrat, alors que ces personnes qui n'ont plus rien, qui ont un besoin immédiat d'argent, n'ont aucune marge de manœuvre, elles doivent accepter les conditions qui leur sont « proposées ». Parlons plutôt de conditions imposées. C'est la même chose si vous souscrivez un contrat avec un fournisseur d'électricité, vous n'en discutez pas les conditions, mais dans cette matière, vous avez au moins le choix du fournisseur. En matière de PIIS, la personne qui frappe à la porte d'un CPAS, n'a même pas ce choix.

La loi prévoit en outre que si ces personnes ne respectent pas - à tort ou à raison - les obligations auxquelles elles se sont engagées par contrat, elles peuvent être sanctionnées. Et quelle peut être la sanction quand on a pour tout revenu un montant déjà inférieur au seuil de pauvreté ? Ainsi, des personnes qui n'ont que le « minimex » pour tout revenu sont renvoyées à la rue, totalement abandonnées.

*Mais il y a une autre façon de voir les choses : **motiver plutôt que sanctionner** :*

Certains présidents de CPAS ont réagi, notamment l'ancien président du CPAS de Namur, qui, au lieu de considérer les pauvres comme des fraudeurs potentiels à sanctionner, suggère une autre approche : encourager les gens à construire un projet d'intégration en leur allouant par exemple une prime d'un euro par heure de formation, et en prenant en charge les frais de transport pour leur permettre de s'y rendre.

Un regard différent est donc possible et il est autrement respectueux des pauvres.

2. Modification de l'aide juridique :

Actuellement, il y a un ticket modérateur : pour voir un avocat il est demandé 25 euros et pour une procédure 30 euros. Le gouvernement explique qu'il faut prévenir les procédures abusives. Et pourtant, en décembre 2015, un débat au Sénat sur le phénomène *no take-up*, c'est-à-dire le non recours à une série de droits, a mis en évidence que très souvent les pauvres ne les réclament pas. Ce colloque, auquel d'ailleurs participèrent très peu de parlementaires, a conclu, études à l'appui, que, notamment en Angleterre, les pauvres ne faisaient pas valoir leurs droits. On peut affirmer la même chose en Belgique. **Les économies faites par la collectivité sur le dos des pauvres qui ne réclament pas leurs droits, sont supérieures aux fraudes de certains qui flouent l'Etat.** Ainsi, d'un côté on montre du doigt les très pauvres qualifiés des fraudeurs, tandis que, de l'autre côté, la collectivité, l'Etat, ne leur donne pas les moyens pour accéder à leurs droits. La différence est favorable à l'Etat...

3. Déduction fiscale par enfant à charge :

Lorsqu'on remplit une déclaration fiscale, on peut profiter de cette déduction fiscale. Ceux qui sont en dessous du minimum imposable n'en bénéficient pas puisqu'ils ne paient pas d'impôts.

Ce n'est qu'en 2013 qu'on a finalement accepté l'idée que les enfants de ces familles pauvres soient traités au même titre que les enfants des

familles riches : puisqu'ils ne bénéficient pas de la déduction fiscale, étant en dessous du seuil d'imposition, on va par le biais de la technique d'un impôt négatif, rembourser 400 euros par enfant par an. Par contre, le Parlement a décidé en avril 2017 que les demandeurs d'asile ne pouvaient plus bénéficier de ce remboursement d'impôts au motif, arbitraire et fallacieux aux yeux du conférencier, qu'ils ne sont pas résidents fiscaux en Belgique. Mais qui nous dit que plus tard des personnes, des familles démunies, qui ne sont pas des demandeurs d'asile, mais des résidents avec des statuts précaires, par exemple des familles logées dans des domaines campings où en principe on ne peut pas se faire domicilier, ne risquent pas de se voir retirer ce remboursement d'impôts ? Une brèche est ouverte et rien ne dit que ce raisonnement ne va pas s'étendre à toute la population la plus pauvre !

4. Les allocations familiales :

Depuis la dernière réforme de l'Etat, les allocations familiales sont devenues matière régionale. En Flandre, le Ministre-Président, avait présenté la réforme comme un instrument de lutte contre la pauvreté. Cela a été formellement démenti par une étude de l'université d'Anvers. Cela ne change rien pour les familles pauvres, mais dans le système mis en place en Flandre, ce sont les familles nombreuses qui certainement recevront beaucoup moins !

En Wallonie, la réforme part de l'idée qu'un enfant c'est un enfant, qu'il est donc normal que tout le monde reçoive la même chose, que ce soit une famille riche ou pauvre. Tout le monde reçoit la même chose ! En fait, éradiquer la misère implique que tout le monde reçoive la même chance, c'est radicalement différent, **et on voit là la différence entre la justice et l'équité !**

Le gouvernement wallon - et c'est en discussion au sein du gouvernement bruxellois - est en train de rater une marche en refusant de faire de l'allocation familiale un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté. Il suffirait que les allocations familiales tombent dans l'assiette fiscale. Les riches paient plus d'impôts et auraient donc en définitive moins d'allocations familiales et les pauvres qui ne paient pas ou peu d'impôts en auraient plus. L'idée émise par Georges de Kerchove a été rejetée comme impossible étant donné que la loi fiscale se fait au niveau régional et non plus fédéral. Mais quand on a une volonté politique rien n'est impossible !

En Wallonie, les allocations familiales sont un sujet brûlant. La nouvelle majorité semble faire les mêmes choix : un enfant c'est un enfant, quel

qu'il soit, donc tout le monde aura la même chose, mais parallèlement pour endiguer la pauvreté, on va prendre des mesures spéciales pour les familles les plus pauvres qui devront à nouveau prouver leur état de dénuement, ici encore avec tous les contrôles que cela implique.

Le droit au logement :

En Flandre, il y a une proposition de décret pour le droit au logement. Actuellement un montant de deux mois de loyer comme garantie locative peut être exigé par le bailleur. Cette garantie va de nouveau passer à trois mois ! Avec des revenus minima et une garantie locative de trois mois, la précarisation des familles pauvres augmente dramatiquement. Comment tolérer que des pauvres, faute de revenus suffisants, en-dessous du seuil de pauvreté, puissent manquer de l'essentiel, qu'ils aient à choisir entre se loger, se chauffer, se soigner... Le choix pour eux est impossible !

Pour terminer son intervention Georges de Kerchove insiste sur le fait que la misère est une violation des droits de l'homme et il fait part de sa conviction qu'on peut en venir à bout.

L'humanité est venue à bout de l'apartheid, de l'esclavage... Pourquoi ne pourrions-nous pas arriver à bout de la misère ? On ne peut y arriver que si on considère les citoyens les plus fragiles comme des partenaires à part entière, des artisans des droits de l'homme, et non pas comme des fraudeurs potentiels.

Débat :

Une question est posée sur le principe du standstill (limitation des possibilités de recul des droits fondamentaux en matière sociale)

G.de K. : Le principe du standstill est un instrument juridique très efficace qui pourrait servir de levier devant le Conseil d'Etat si le décret « logement » est voté tel quel. Mais en réalité c'est plus nuancé que cela parce que le gouvernement flamand prend également des mesures pour encourager le logement social, etc. Donc, à ses yeux, le projet est dans son ensemble équilibré. N'empêche que ce point-là de la réforme (la garantie locative) est assez ahurissant et pourrait faire l'objet d'une critique sur la base du principe du standstill, parce que lorsqu'un droit fondamental est acquis, un retour en arrière est exclu.

Visiteur : *J'aimerais connaître votre position sur les deux points suivants : Que pensez-vous du revenu de l'intégration sociale lié malheureusement à la composition du ménage ? Et deuxièmement, les économistes du*

travail parlent souvent d'incitants à travailler. Toutefois, si on maintient le niveau d'aide sociale trop proche des salaires peu qualifiés, cela n'incite pas les gens à travailler...

G.de K. : Des taux différenciés existent dans différentes branches de la sécurité sociale, notamment pour le RIS (l'ancien minimex), pour le chômage, la mutuelle, etc. Je pense à une piste intéressante, à ce qu'on appelle l'individualisation des droits : qu'on soit en couple ou isolé, on reçoit le même montant.

J'enchaîne au niveau de l'allocation universelle : est-ce une bonne ou une mauvaise idée ? Au niveau ATD nous en sommes à des réflexions, ce n'est pas simple du tout. L'avantage évident c'est qu'il n'y a plus besoin de contrôle alors que les conditions actuelles sont, comme nous l'avons vu, de plus en plus intrusives dans la vie privée. Toutefois, une société qui se contente de distribuer une allocation universelle en la présentant comme une panacée universelle, manque d'ambition. Les pauvres demandent d'abord du travail.

Vous posez aussi une question sur les pièges à l'emploi qui sont nombreux : il n'y a pas que ceux résultant de différences trop peu significatives entre les revenus minima et les revenus du travail. Pourtant, je le répète, toute personne aspire à avoir un rôle reconnu. Partons d'exemples concrets : des gens sans travail vont bénévolement aider une association caritative, sportive, religieuse ou autre afin d'avoir des contacts. Être sans travail, c'est rester enfermé. Mais le chômeur qui travaille bénévolement est suspect. Il lui faut des autorisations car, ici encore, on craint des fraudes. J'en profite pour évoquer une expérience qui a commencé en France : le *territoire zéro chômeur de longue durée*. En un mot, le principe est le suivant : d'un côté, on part des compétences des gens et non des besoins d'une région, et par ailleurs tous les acteurs économiques d'un territoire se mettent ensemble, que ce soient des petits indépendants, des entreprises plus importantes, des services publics ou des services sociaux, pour permettre à des personnes qui n'ont pas de travail d'en retrouver un. Il y a toute une réflexion à ce sujet.

Visiteur : *Je ne sais pas si vous avez des informations sur les problèmes de pauvreté auxquels nous sommes confrontés lors de nos visites dans les prisons ?*

G.de K. : Je reprends le fil conducteur que Joséphine a suggéré « *Ils ont fait de nous des criminels* ».

Les transferts sociaux sont de plus en plus contrôlés et puisque les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, les gens sont obligés de

trouver des solutions qui les mettent en porte-à-faux. J'ai pu constater, depuis les années que je visite les prisons, que le nombre de personnes qui ne savent pas ou à peine lire et écrire est très important.

Visiteuse : *Concernant la garantie locative pour une personne qui relève du CPAS, peut-elle être assurée par le CPAS ?*

Visiteur : *Je trouve effarant qu'il y ait 10% d'illettrés en Belgique ! Quel type de la population en est affecté, est-ce uniquement parmi des personnes âgées, ou est-ce également le cas parmi des personnes plus jeunes ? Est-ce un problème persistant ?*

G.de K. : Pour répondre à la première question : oui, le CPAS peut constituer la garantie locative, mais le problème est que si un candidat locataire signale que c'est le CPAS qui constitue la garantie locative, il y a souvent un réflexe de réticence de la part du bailleur qui pressent un risque d'insolvabilité. Dans la pratique, un bailleur va hésiter à louer son logement en sachant que le candidat locataire émarge au CPAS.

Venons-en à l'illettrisme qui reste un problème persistant. Je ne connais pas suffisamment les statistiques, mais vous avez tout à fait raison, il faut approfondir. Je crois savoir que ce pourcentage de 10% est constant depuis une dizaine d'années.

Visiteuse : *Joséphine dit « nous allons devenir des criminels ». Avez-vous, dans votre expérience, rencontré des pauvres envoyés en prison pour raison de pauvreté ?*

G.de K. : On n'enferme pas les gens parce qu'ils sont pauvres : c'est plus subtil, on érige en délit des actes de résilience des pauvres, comme par exemple le fait de mendier ou de squatter un immeuble inoccupé. De plus, on les contrôle de plus en plus ! J'ai été témoin de quelqu'un qui était à la rue et cherchait du boulot. Pour avoir une chance de décrocher un travail, il avait piqué des vêtements. Il avait bien raison !

Un autre exemple : il y a quelques années, le Tribunal correctionnel avait condamné une personne parce qu'elle faisait les poubelles déposées dans les containers d'un grand magasin. Le tribunal avait motivé sa décision en soulignant qu'elle mettait sa santé en danger, et que si elle revendait des produits périmés provenant des containers, elle risquait de mettre la santé d'autrui en danger également. Elle a été acquittée en appel.

À y réfléchir de plus près, notre société n'aime pas les pauvres qu'elle s'efforce de rendre invisibles. Il y a 3 ou 4 ans, à Bruxelles, des personnes faisaient la manche auprès d'une grande surface, elles s'asseyaient sur

des dalles placées horizontalement. Suite aux plaintes déposées, la position de ces dalles a été modifiée et replacée en position verticale afin que ces personnes ne puissent plus s'asseoir !

A la rue Haute de Bruxelles, il y a quelques années, des commerçants ont fait une pétition pour que des bancs soient placés, ce qui était plus convivial. Mais voilà que les bancs ont été de plus en plus occupés par des personnes vivant dans la rue. Du coup, une pétition des commerçants a été lancée pour que les bancs soient supprimés. Et les autorités communales ont rapidement fait enlever les bancs. Cet exemple pose en outre une question de démocratie : quel est le poids politique des gens qui vivent à la rue ? Notre mobilier urbain ne devrait-il pas prioritairement tenir compte de ceux qui sont les plus fatigués ? Vous pouvez voir dans toutes les gares, des bancs avec des accoudoirs mis entre les places pour éviter que les habitants de la rue s'y étendent !

Un exemple plus fort : A Charleroi, la mendicité a été réglementée, de manière à ce que les mendiants puissent aller le matin dans tel quartier et le soir dans tel autre. Pendant la journée, ils ne peuvent pas se rendre dans des quartiers commerçants fréquentés à ces heures-là. Mais le soir, il n'est pas question qu'ils se rendent dans les quartiers de restaurants et de cinémas. La motivation de cette décision était qu'il faut répartir entre les citoyens les nuisances des mendiants ! Exactement, comme à Bruxelles, il faut répartir les nuisances sonores de l'aéroport. Les pauvres sont des nuisibles !

Visiteur : *Je voudrais poser une question sur la pauvreté d'un point de vue économique. Je me dis que bien souvent la pauvreté est une affaire d'éducation, pour les riches aussi d'ailleurs. L'éducation de base viserait un art de vivre en société. Qu'est-ce qu'on peut faire au niveau de base qui soit une solution ?*

G.de K. : L'éducation est essentielle. Le pauvre n'est pas simplement un riche sans argent ! Si la précarité est vécue depuis très longtemps, voire depuis des générations, il en résulte une vision du monde et des savoirs radicalement différente. Ce que je trouve extraordinaire chez les gens très pauvres, c'est leur résilience, leur résistance. Je ne pourrais pas vivre avec un RIS, dans des conditions de précarité, ne sachant jamais de quoi sera fait le lendemain, sans jamais pouvoir bâtir un projet ! Les plus pauvres sont des résilients dans la pauvreté. Comment reconnaître et faire connaître leur savoir et leur résilience, qui est considérée comme une fraude ?

Dans le cadre de notre mouvement, on a lancé ce qu'on appelle la dynamique du « croisement des savoirs ». On met autour d'une table des personnes qui vivent l'expérience de la pauvreté et d'autres qui ont des expériences différentes, qui ont un savoir reconnu. On apprend ensemble, on croise son savoir ! J'ai expérimenté cette dynamique de croisement à plusieurs occasions, notamment lors de réunions dans le cadre du Service de lutte contre la pauvreté, et à l'époque dans le cadre de la rédaction du Rapport général sur la pauvreté. Des personnes vivant dans la grande pauvreté, dans un vrai dialogue avec d'autres, notamment avec des professionnels, analysent des situations, attirent l'attention du gouvernement concernant l'impact de certaines mesures sur la vie des plus pauvres, elles émettent des propositions pour améliorer ces mesures. Et c'est passionnant !

➤ **Xavier Lambrecht, Aumônier à Lantin**

Xavier est un homme d'action, il forme, il guide, il est porteur de projets. Il est né en 1959 au Rwanda. De retour au pays, Il acquiert une promotion d'assistant social de trois ans à Liège, il passe une année de spécialisation en andragogie, principes de pédagogie des adultes. Ensuite il passe deux années de philosophie au séminaire de Namur, puis quatre années de théologie au grand séminaire de Liège où il travaille en même temps, à mi-temps, avec une association de parents d'enfants handicapés mentaux. Il est ordonné prêtre en 1988. De 1990 à 1992, il part au Rwanda pour aider à la constitution de coopératives. Il revient juste avant le génocide. En 1992, il est nommé aux œuvres sociales qui touchent aux mondes ouvrier et populaire et à Vie Féminine. Il est aumônier national de la JOC francophone et aumônier fédéral de la CSC (Liège, Waremme) et cela pendant deux mandats de 6 ans. En 2004, il entre en prison comme aumônier à Andenne avec Philippe Landenne, puis à Huy, Marneffe, et enfin à Lantin. En 2013, il a un mandat de 5 ans donné par la Conférence épiscopale comme aumônier régional responsable de la formation des aumôniers. Il est membre fondateur et président de la « Plateforme des Sortants de prison » qui accompagne les détenus dans la réalisation de leur projet de libération. Il est président de l'asbl Mosaïque Culture à Seraing qui défend les sans-papiers.

Xavier souhaite que les gens aient une autre vision des prisons, sans a priori. Pour lui, les visiteurs sont là pour humaniser les relations à l'intérieur de la prison, être quelqu'un pour quelqu'un, aider l'autre à réaliser son projet, sans en faire son propre projet. L'autre est libre, on

l'accompagne. Ce que Xavier pourrait avoir comme devise c'est être vrai, bon et utile.

Exposé de Xavier Lambrecht :

Il explique qu'il travaille surtout à la prison de Lantin et à la maison d'arrêt. Il ne considère pas les exemples et commentaires qu'il donnera comme ceux d'un expert scientifique, mais comme un point de vue partisan sur la situation.

Il souhaite tout d'abord reprendre ce que le fondateur de ATD Quart Monde, Joseph Wresinski, a écrit :

« La pauvreté, le dénuement matériel, l'oppression infligée par plus fort que soi, sont difficiles à supporter. Mais ce qui est insoutenable est le mépris, le rappel perpétuel d'être un inférieur et que parler est totalement inutile. Il est totalement intolérable d'être traité par ses proches comme un homme sans dignité. La différence entre la pauvreté et la misère est là. L'homme misérable est dans une situation insupportable, tenu pour quotité négligeable ou mépris, pour un être néfaste qui n'aurait jamais dû naître, alors qu'au plus profond de lui, il sait qu'il est pourtant un homme. Vouloir la dignité, rêver d'être quelqu'un et le voir refuser c'est la misère. »

La **précarité** : ce concept vient du latin « precarius », qui signifie obtenir ce qu'on désire par la prière. Il ne s'agit pas de prier Dieu, mais simplement de prier le seigneur de donner à son vassal ce qu'il souhaite. Obtenir par la prière, c'est obtenir ce à quoi on n'a pas droit. Est précaire, celui qui est privé de droits.

La pauvreté est en soi un paradigme, c'est-à-dire que son sens se révèle en tenant compte d'un ensemble. La vulnérabilité sociale est plus liée à l'expérience de la pauvreté, à en faire une expérience objective, mais aussi liée à son éventualité. Je fais le lien avec la crainte pour des parents que les enfants leur soient retirés. La crainte est déjà là avant même que la famille soit désunie. C'est cela la précarité ! Le paradigme contient aussi une notion de subjectivité car il tient compte du sujet, ce qui est important en prison, parce que chacun à sa façon de vivre son arrivée en prison.

La précarité ne se mesure pas avec des chiffres. Il suffit de la penser pour se rendre compte comme une évidence que la précarité en prison est vertigineuse. C'est un peu comme une philosophie, comme une grille de lecture, bien au-delà des chiffres et des statistiques.

Après avoir parlé des êtres sujets, Xavier souhaite nous expliquer tout ce qui empêche de devenir un être sujet en prison. L'important est de se

rendre compte qu'il y a une cascade d'événements qui se suivent et s'accumulent.

L'entrée en prison :

- Ce qui nuit au « sujet » et est insupportable à vivre, c'est la police qui vient vous arrêter chez vous, devant vos enfants, sans avoir le temps de leur expliquer ce qu'il se passe tandis que vous êtes emmené menotté.

- Ce qui nuit au « sujet » et est insupportable, c'est d'être en prison, d'avoir ses enfants au téléphone, de ne pas pouvoir leur expliquer que vous êtes en prison, et donc vous vous sentez obligé de le cacher : « papa est parti au travail ! ».

- Ce qui nuit au « sujet » et insupportable pour beaucoup, c'est de devoir revêtir l'uniforme à l'entrée de prison. C'est à ce moment-là que leur monde s'écroule, c'est le dépouillement de tout ce qui vous appartient, de tout ce qui fait de vous un être. Un uniforme dit bien ce que cela veut dire ! Et tous ceux qui ont vu les uniformes dans des prisons peuvent vous dire que ce ne sont pas des uniformes prestigieux, mais des vêtements mal fichus !

- Ce qui vous prive aussi d'être sujet, c'est qu'en prison vous perdez votre nom. Vous êtes appelé par le numéro de cellule et la première lettre de votre nom.

- Ce qui nuit au « sujet » et est aussi insupportable, c'est de devoir appeler les agents « chefs ». Eux-mêmes, n'ont-ils pas de nom ?

- Ce qui nuit au « sujet » et est insupportable, c'est une procédure judiciaire dont il faut avoir atteint un certain niveau d'études et de connaissance de français pour comprendre ne fuisse qu'une lettre de juge ou un papier officiel.

- Ce qui nuit au « sujet » et est insupportable, c'est de se présenter devant un tribunal dont on ne comprend rien, mais où tout est fait pour que vous puissiez vous exprimer librement et sereinement. En conclusion, tout est fait pour vous impressionner et vous pousser à vous taire.

La sortie de prison :

- Ce qui nuit au « sujet » et est insupportable à la sortie de prison, c'est de passer au TAP, le tribunal de l'application des peines, et d'être systématiquement reporté. On le sait bien ! Et malgré tout, on doit remplir des papiers et faire des démarches.

- Ce qui nuit au « sujet » et est insupportable, c'est le psychologue du service psycho-social qui vous pousse à avoir des regrets sur les faits qui

vous ont amené en prison, mais qui ne veut pas partager avec vous votre vision des choses, alors que vous avez peut-être tout autre chose que des regrets à exprimer !

- Ce qui nuit au « sujet » et est insupportable, c'est d'être pris pour un menteur. A ce sujet, Xavier cite une anecdote, car il pense que cela nous permettra de retenir la situation qui l'a, lui-même, effaré. *« Comme vous le savez en période de Ramadan, les musulmans, pour répondre à leur idéal, doivent aller en pèlerinage à la Mecque. Pour pouvoir faire ce pèlerinage, ils doivent se réconcilier avec ceux qui sont en désunion avec eux. Donc c'est l'histoire d'un père qui vient du Maroc pour visiter son fils à la prison de Lantin, pour se réconcilier avec lui et pouvoir ainsi accomplir son pèlerinage. A Lantin, si vous arrivez trop tard, il n'y a plus place dans la salle de visites. Quand il est arrivé, il n'a pas pu s'y rendre, faute de places. Il a voulu y retourner, mais cela c'est très mal passé. Le lendemain le fils m'appelle pour me raconter la situation. Il me dit que son père est en France et que s'il lui téléphone là-bas cela peut remplacer la visite et permettre ainsi à son père de faire son pèlerinage. Le règlement étant tel, il ne peut pas téléphoner de mon bureau en France. Je demande donc l'autorisation à la directrice du détenu en question et avant que je ne lui explique la situation, elle me dit : « Xavier, tu sais bien que ce sont tous des menteurs ! ». Voilà une situation qui montre bien que le détenu est privé de sa situation de sujet, de son identité de sujet !*

En sociologie, il a été constaté que plus les inégalités sociales s'intensifient, surtout en matière de revenus, plus le volume pénal augmente, pas nécessairement dans les prisons, mais bien pour des affaires devant les tribunaux. Ce problème est soulevé parce qu'à l'heure actuelle dans les journaux à grand public, on parlera du sentiment d'insécurité des Belges, et on sortira les statistiques de la police et de la criminalité. En fait, si on veut lutter contre l'insécurité, on ferait mieux de faire des statistiques sur la répartition des richesses.

Et Xavier de poursuivre : ma conviction de départ est que la prison est le symptôme de la dérégulation sociale.

En Belgique, on a grosso modo construit 7.500 places destinées aux détenus. Il y a quelque 11.500 personnes incarcérées, alors qu'officiellement il est dit que la population carcérale diminue ! C'est vrai pour les détenus incarcérés dans les prisons, mais il y a 1.600 personnes qui sont surveillées sous bracelet électronique et détenues à domicile.

En Belgique, il n'existe pas de statistiques officielles utilisables en termes de réinsertion. Il n'y a pas de chiffres officiels sur la pauvreté en prison.

C'est d'autant plus dramatique que c'est plutôt le contraire de la loi de principes. Cette loi de 2005 qui est appelée aussi « Loi Dupont », régit les règles de vie en prison et accorde des droits aux personnes détenues. Avant 2005, les détenus n'avaient aucun droit et étaient soumis aux règlements de l'administration. C'est regrettable qu'il n'y ait pas, actuellement, de chiffres officiels et de statistiques, ainsi que des informations sur la situation actuelle des prisons qui permettraient de faire un plan sur l'évolution de la détention en Belgique. La loi Dupont est très bonne, mais on n'a pas les moyens matériels pour la réaliser. De cette loi, a été mis en œuvre ce qui représentait un intérêt. Ce qui semblait onéreux (et en particulier la mise en place d'un plan de détention pour le détenu) a été mis de côté. C'est une volonté politique !

Deux références en sociologie ont essayé d'esquisser les contours de la précarité dans des rapports détaillés: Gabriel Oheix (1981) a surtout analysé le travail précaire c'est-à-dire le travail dont le lendemain n'est pas garanti, contrairement aux contrats à durée déterminée ou indéterminée. Joseph Wresinski (1987) a essayé de définir la précarité à partir des ressources culturelles, sociales et économiques.

Voyons différents aspects de la précarité :

1) Précarité économique

75% des pères de détenus n'ont pas d'emploi stable, chiffre qui monte à 85% pour les détenus, ce qui veut dire que cela représente 10% de plus que la génération précédente. C'est ce qu'on appelle un processus de chute sociale.

Sur le plan économique, je prends l'exemple de Lantin (j'imagine que dans les autres prisons, c'est la même chose). Le détenu qui n'a pas d'argent venant de l'extérieur pourra profiter de l'aide matérielle. D'où vient l'argent de l'aide matérielle ? C'est l'argent des détenus eux-mêmes qui ont acheté à un prix exorbitant des produits à la cantine. Les bénéficiaires vont dans ce qu'on appelle la caisse d'entraide des détenus, mais pour laquelle les détenus n'ont rien à dire. Quand on parle de prix exorbitants, cela concerne aussi les familles qui leur rendent visite : par exemple le petit berlingot de jus d'orange qui se vend en grande surface 0,40 euro, est vendu à la salle de visite à Lantin à 1 euro ! Pour le téléphone, outil de sauvegarde des liens sociaux, c'est la même chose... Il faut être riche pour vivre décemment en prison !

Concernant les droits sociaux : quand vous sortez de prison, vous pouvez uniquement vous présenter au CPAS pour mettre votre dossier à jour. Un

CPAS rapide vous accordera vos droits endéans les 6 semaines après votre visite. Que fait la personne pendant cette période-là ?

Un autre exemple concernant l'octroi de la garantie locative par le CPAS : j'accompagne une personne qui est en fin de peine et qui a ses droits au chômage. Cela l'aidera sans doute à trouver un logement plus facilement, car le chômage est préférable au CPAS. Le propriétaire va lui répondre : « Monsieur, à l'heure actuelle on évite les personnes au chômage, ils en sont trop vite exclus. Je préfère le CPAS pour la garantie locative ». C'est la guerre des pauvretés, la situation économique des gens en prison.

2) Précarité culturelle

30% des détenus ne possèdent aucun diplôme et 44% ne possèdent que le certificat d'études primaires. 3 détenus sur 4 ont donc au maximum la qualification d'école primaire. 25% des détenus ont quitté l'école avant l'âge de 16 ans. Cela veut dire qu'il s'agit d'une population qui aurait pu être pointée, ciblée, rencontrée dès le plus jeune âge à l'école ! C'est un bon signal d'alarme pour la société !

A contrario, moins de 2% ont une qualification de l'enseignement supérieur, ce qui me conforte pour dire que n'importe qui ne va pas en prison.

Comme exemple, je vous dicte un mot, reçu par courrier interne comme suit : « jbusouadtuasvpedmua ». Traduisez : « *j'ai besoin de toi, s'il vous plaît, aide-moi* ». C'est ce que m'a écrit un jeune de 17 ans, incarcéré à tort, qui devait prouver lui-même à la justice qu'il était mineur pour être libéré. Personne à Lantin ne s'était guère occupé de lui. Moi je l'ai cru. J'ai admiré ce jeune qui, ne maîtrisant pas le français, s'est débrouillé pour faire valoir ses droits et pour communiquer avec moi.

Quant à l'analphabétisme, il est estimé à 10 % dans la société et à 15% en prison. Ce qui veut dire que les défavorisés sont enfermés plus facilement. Pour les personnes qui arrivent analphabètes en prison, la société a des reproches à se faire !

C'est donc une pauvreté culturelle. Que fait-on à la prison de Lantin, surtout en maison d'arrêt où les personnes sont présumées innocentes ? Elles sont mises en cellule 22h sur 24 et il n'y a aucune activité culturelle, ni formation. Leur seule formation est de discuter avec les autres au préau. Vous pouvez donc imaginer le genre de formation qui peut être enseignée en prison !

3) Précarité sociale

25% des personnes incarcérées ont un permis de conduire : c'est énorme au regard de la société !

Sur le plan social, ceux qui ne sont pas en règle de papiers vont devoir purger l'entièreté de leur peine et n'auront pas droit à la libération conditionnelle. En plus, il faut y ajouter une détention administrative d'un mois en cas de transfert dans un centre fermé pour cette détention supplémentaire. Voilà encore une population qui était défavorisée par la pauvreté et qui l'est plus encore en prison.

Un autre exemple, celui de la fraude par rapport au domicile. Quand une personne entre en prison, mari et femme peuvent se voir tout de suite, alors que les couples qui n'ont pas de domicile pour des raisons économiques devront attendre l'autorisation de la direction et fournir un certificat de bonne vie et mœurs avant de pouvoir se rencontrer. Elles sont donc aussi sanctionnées en prison.

Un exemple concret par rapport au social. J'ai rencontré un jeune qui s'appelait Kevin. Il a perdu sa mère à l'âge de 8 ans et, à 15 ans, sa belle-mère l'a mis à la porte de sa maison. Il va alors trouver son père à son travail pour le lui dire, mais celui-ci ne veut rien faire pour lui. Il se retrouve donc à la rue. Pour Kevin, c'est clair, il veut faire sa vie lui-même et tient à n'être redevable de rien envers personne. Il veut s'assumer totalement. Il rencontre sa femme qui lui cache qu'elle a un fils de lui. Comme elle est partie en Espagne, ce n'est que beaucoup plus tard qu'il l'apprendra. Kevin est un jeune hyper actif, pas toujours facile à vivre, et pourtant, quand je l'ai rencontré il y a 4 jours, il était serein et calme. Il a fait un travail sur lui-même pour parvenir à se calmer, reconnaissant quand même que si on lui met trop de pression, cela va mal se passer. Quand je l'ai visité, nous avons essayé d'envisager ensemble ses projets d'avenir. Pour lui c'était clair : au stade où il en était, il ne faisait plus de projets au-delà du jour même. Et donc le jour où il sera libéré, il sera temps de penser à ce qu'il va faire.

Je parle ici d'une personne qui a subi des dégâts sociaux qui auraient pu être repérés plus tôt. Nous avons souvent affaire à des personnes qui, comme lui, sont désaffiliées, acceptent de vivre en dehors de la société et n'ont plus aucun reflet de ce que les politiciens, l'administration, ou nos institutions envisagent dans tout ce qui est matière de lutte contre la pauvreté. Je dis donc que la prison ne touche pas n'importe qui.

4) Précarité familiale

Les contacts familiaux pour les détenus sont extrêmement importants.

Je donne ici l'exemple d'un autre jeune qui s'appelle également Kevin et que j'ai reçu dans mon bureau. Il m'expliquait qu'il pleurait tous les jours parce que sa femme lui manquait et que sa détention était trop longue. Il avait 18 ans et on peut imaginer qu'à cet âge, être privé de sa famille peut être trop long et trop dur. La difficulté c'est qu'en prison on cache ses souffrances et on ne montre pas ses pleurs.

Un autre exemple m'a impressionné : deux frères ont été incarcérés à Lantin. Tous les jours, dès la première visite, leurs parents âgés étaient présents. Un jour j'ai été les trouver et leur ai demandé comment était-ce possible que des parents comme eux gardaient une telle fidélité envers leurs enfants. Leur père, avec son accent italien me répondit : « Monsieur l'aumônier, quand je me lève le matin, je pense à mes enfants. Qu'est-ce que je fais alors, je vais les voir ! ». C'était pour lui le bon sens le plus évident. Vous le savez comme visiteurs, vous n'êtes pas toujours bien accueillis dans les prisons, mais les familles, elles, le sont encore moins !

Vous connaissez tous des exemples de couples ou de familles qui hésitent à rendre une visite à la prison, parfois par usure du temps ou aussi parce que cela allège la détention. Un discours que j'entends parfois chez les hommes, mais c'est difficile à vérifier, « il vaut mieux renvoyer sa copine quand on est incarcéré pour éviter de devenir paranoïaque en se demandant ce qu'elle fait à l'extérieur ». On devient vite paranoïaque en prison !

Tout cela pour dire que **ces quatre piliers de la précarité mènent au délitement du lien social et du cadre intégrateur**. C'est fondamental car c'est cela qui crée la cohésion d'une société. On peut dire à partir de cela que la prison fabrique la précarité et est l'industrie de la vulnérabilité sociale.

On parle de la sécurité sociale comme des filets sociaux qui ont été mis en place, les CPAS, le revenu de l'insertion sociale etc., pour freiner la misère. Je constate que, de plus en plus, on a affaire à une population qui, elle-même, vit en marge de tous ces filets sociaux.

J'en ai eu la preuve récemment. Je me suis rendu, dans le cadre de la journée nationale de la prison, à un atelier où se trouvaient une quinzaine de détenus. On a parlé de la famille et de l'argent qu'elle dépensait. Un grand débat a été tenu : « *Vaut-il mieux gagner son argent honnêtement ou faire de l'argent facile ?* » Le discours était majoritairement : « *il vaut*

mieux gagner son propre argent parce qu'on le dépense moins vite, etc. ». Par contre, je me suis rendu compte que beaucoup de jeunes de l'atelier pensaient différemment : *« non, l'argent facile n'est pas si facile, on a aussi travaillé pour le gagner et on a dû prendre des risques ».* Ces jeunes faisaient en quelque sorte l'éloge du travail illégal et du trafic inadéquat. Je me suis dit qu'en soi, à part l'aspect moral qu'il faut y mettre, leur raisonnement était compréhensible. Si on pousse plus loin, ils doivent aussi se rendre compte des conséquences qui peuvent en ressortir.

En règle générale, la prison ne touche pas n'importe qui, comme je l'ai dit plus haut. Comment comprendre qu'en prison, on a surtout une population plus précaire. Le raisonnement commun, c'est de dire *« puisqu'il y a une population plus pauvre ou en marge des revenus de la société, c'est normal qu'elle commette des infractions ou des délits pour accéder au modèle de consommation qu'on lui présente ».* Ce n'est pas tout à fait faux : on essaie de se fondre dans le moule des autres. Cela me fait sourire car souvent en prison, le moule des hommes en tout cas, c'est d'avoir une belle voiture, une BMW ou une Audi, c'est toute leur fierté. Quand on regarde les petits jeunes en prison, on se demande pourquoi ils ont une si belle voiture !

La deuxième réflexion que j'amène est celle sur les situations précaires qui sont en marge également. Quelques questions : *« qui a défini la marge, qui a défini ce qui est légal ou pas ? Quel est le poids de la parole des populations pauvres, sont-elles écoutées en matière de légitimation ? ».* Un très bel exemple est celui de la politique en matière de drogues : celle de nos voisins néerlandais est tout à fait différente de la nôtre. En Belgique, la moitié des détenus sont en prison parce qu'ils ont un lien avec la drogue.

Une question se pose sur la définition de la criminalité !

Un autre sujet qui me tient à cœur, c'est la sélectivité de l'appareil judiciaire. Pour les mêmes faits, on n'est pas tous égaux devant la loi. Il y a des raisons objectives. Pour exemple, si je fais un braquage dans mon quartier, le juge verra bien que j'ai un emploi, une maison et ma famille en Belgique, il y a peu de chance que je me soustraie à la justice. Par contre, si la personne est étrangère, le juge la gardera en prison pour éviter qu'elle ne parte avant son procès. C'est une des explications pour laquelle les étrangers sont surreprésentés en prison. Quelles en sont les conséquences dans la vie carcérale ? Dans la maison d'arrêt à Lantin, par exemple, il y a deux préaux : un préau qui s'appelle Bagdad qui est aux mains des étrangers, et l'autre s'appelle Beverly parce qu'il est préférable

d'être blanc de peau pour y aller. Et vous n'avez pas intérêt à vous tromper de préau ! Ces groupes compliquent la détention ! Il est possible d'entendre des réflexions racistes face à une autre catégorie de la population incarcérée.

L'appareil judiciaire est sélectif aussi. Si vous déposez une plainte, vous serez mieux reçu si vous avez col et cravate plutôt qu'un training ! Le dépôt de plaintes est relatif, nos institutions ne sont pas toutes scrupuleuses. Parfois cela se joue en fonction de la catégorie de la population, puisque 95% des détenus sont des hommes et 5% des femmes.

J'en arrive à un point supplémentaire par rapport à la précarité. Lorsque Georges disait qu'on imagine souvent les pauvres comme des riches sans argent, je pense qu'on les a toujours considérés comme des exclus à l'intérieur de la société. En sociologie on a changé les termes en IN et OUT. Il y a ceux qui sont dans la société et ceux qui sont en dehors. Les OUT sont surnuméraires et pour eux, ce n'est même plus un combat pour essayer de gravir un échelon social. La précarité pour eux représente plutôt le non-sens de l'existence, comme à l'image du Kevin que j'ai rencontré pour qui il n'y a pas de lendemain à construire : « *on verra bien demain ce qui arrive !* ». Le détenu n'est plus acteur de son avenir qui dépend de l'aide qu'il pourra recevoir ou pas. D'expérience il sait que ce n'est pas ce qu'il veut faire qui dépendra de cette aide. On parle de proactivité actuellement dans la société, mais en prison c'est l'inverse, si vous êtes proactif, vous êtes mal vu ! Une personne qui apporte un contrat de travail au TAP, venant de prison, c'est louche, c'est sûrement un menteur !

Les IN et les OUT ! Je pense par exemple à Dylan qui est né en prison ! Je pense aussi à Vincent, un jeune qui était toujours de bonne humeur, pour qui la prison c'était un peu comme l'internat, jusqu'au jour où je l'ai rencontré en seul à seul, alors plus rien n'allait. Il m'a dit : « *En prison, on ne s'habitue pas, mais on s'adapte ! On fait belle figure. Peu importe la situation de vie dans laquelle on nous met, on parviendra toujours à s'adapter !* ». S'adapter ou s'échapper ! Je pense à Fabrice qui a été accusé à tort de pédophilie. Pour lui, il était impossible de s'adapter. Même libéré, il ne supporterait pas d'avoir été accusé de pédophilie. Il a préféré se suicider !

Je souligne cet aspect de IN et de OUT parce que ce n'est pas encore bien passé semble-t-il dans la mentalité actuelle. En socio-criminologie, on parlera surtout de la prison comme d'une production sociale. Elle

produit pour la société. Dans cette perspective, la prison devient un lieu de travail contraint en période de pénurie de main d'œuvre, et un réservoir de main d'œuvre en cas de surabondance.

Je vous en donne un premier exemple. J'ai animé un atelier à Lantin dans le cadre d'Urbagora qui est un groupe de réflexion local sur les questions urbaines dans l'agglomération liégeoise. Vous savez sans doute qu'on parle de la démolition de la maison d'arrêt de Lantin pour la reconstruire. Des experts avaient été consultés sur la prison de demain et Urbagora pensait qu'il serait aussi intéressant d'avoir l'avis de détenus. C'est dans ce cadre que j'ai animé cet atelier avec la conseillère morale. A ma grande stupeur, j'ai réalisé qu'on avait formaté les détenus et que personne ne s'était posé la question de savoir si une prison était nécessaire ou pas ! Les propositions des 15 détenus présents ne concernaient que celles d'avoir des cellules plus grandes, d'avoir une salle de sports, une douche dans les cellules et un minimum d'hygiène, et aussi de pouvoir réclamer le minimum de leurs droits. Toutefois, finalement, un détenu s'est adressé aux architectes en disant : « c'est très intéressant pour la ville de Liège d'avoir une prison sur son territoire. » Il a alors commencé à donner un cours d'économie sur les échanges de proximité et les emplois que cela procurait. Ce fut intéressant de se rendre compte combien on pouvait être peu critique sur la nécessité d'une prison, mais pas naïf sur le fait que cela arrange la société d'avoir une prison pour des raisons économiques.

Le deuxième exemple que je voudrais citer concerne la loi de principes. Lors des débats sur la loi Dupont, la première idée était de dire que celui qui avait un travail en prison aurait les mêmes avantages que celui qui travaillait à l'extérieur. Il aurait donc droit à un salaire convenable, il cotiserait à la sécurité sociale pour sa pension, son accès au chômage en sortant et pourrait retrouver tous ses droits à la sortie, quitte même à ce qu'il soit redevable envers la prison d'une partie de ce qu'il gagne pour être logé et nourri.

Cet article de loi a été rejeté. Le travail en prison n'est donc pas reconnu comme travail ! Un exemple : à Lantin, un détenu qui savait tout faire est tombé de son échafaudage et s'est cassé le bassin. Il n'aura jamais droit à des indemnités ou à une pension d'invalidité suite à cet accident de travail !

La prison est donc bien une production sociale.

Pour conclure, je voudrais dire que la précarité n'est pas un destin social, on ne vit pas dans un régime de castes comme en Inde. Cela mériterait une réflexion de société qui pourrait être source d'une plus grande

solidarité, parce qu'aujourd'hui qui peut encore se dire qu'il est à l'abri ? Pas grand monde ! Quand on entend l'histoire des personnes qui entrent en prison on se rend compte qu'on n'est pas à l'abri de la perte de son emploi, d'avoir des dettes, de se retrouver en prison pour un délit qu'on ne souhaitait pas commettre. On pourrait tous y penser ! En termes de solidarité, on pourrait élargir cette réflexion. C'est pour cela qu'on soutient chaque année des initiatives comme les Journées Nationales des Prisons parce que le grand public n'est pas du tout informé de ce qu'il se passe dans les prisons. Chaque fois, avec l'association « Plateforme Sortants de Prison », il y a des retrouvailles à Liège qui sont une fête du monde associatif où on s'exprime sur les prisons. Cette année, il y avait une question sur les réfectoires en prison, celle de savoir si les hommes et les femmes étaient mélangés au réfectoire. Tout le monde était certain qu'il y avait un réfectoire à la prison, alors que les détenus mangent en cellule, comme vous le savez bien !

Je reprends ma conclusion. D'abord il faudrait un débat de société pour se sentir plus solidaire, et deuxièmement je pense qu'il faudrait pouvoir résister à la précarité en étant convaincu que **les personnes doivent être sujets de leur propre vie et de leur place dans la société.**

Etre sujet, c'est pouvoir se battre contre les dominations. Là aussi je reviens à la loi de principes où il était prévu de mettre dans les prisons un organe de concertation des détenus. Depuis que je suis à la maison d'arrêt, je n'ai jamais vu un directeur rencontrer une délégation syndicale des détenus. Etre sujet, c'est également résister à l'injustice et défendre sa dignité, et là tout est à faire en prison. Etre sujet, c'est se relier à d'autres. C'est une réflexion intéressante parce qu'en prison on parle toujours des détenus qui sortent et vont se réinsérer. Si le détenu restait relié, on verrait peut-être autrement la réinsertion.

Dans cet esprit je pense que la présence des visiteurs de prison prend tout son sens, car s'il y a bien quelqu'un qui considère le détenu comme un sujet, une personne à part entière, c'est le visiteur. Comme Jean-Paul le citait en début de journée, un slogan que je trouve irremplaçable est celui de « *pouvoir être quelqu'un pour quelqu'un* ». Les détenus le savent bien, car pour eux, les visiteurs de prison restent le lien d'humanité qu'ils peuvent avoir. Encore cette semaine, j'ai reçu dans mon bureau deux frères qui sont à Lantin, qui rencontrent une visiteuse de prison qui leur est fidèle depuis plus de 10 ans. Ces deux frères, lors de leur dernière sortie, ont agressé leur visiteuse dans un moment de colère. Ils auraient pu croire qu'elle en resterait là, mais elle a continué à les voir. J'ai voulu la citer pour lui rendre hommage de ce geste.

Débat :

Visiteuse : *Avez-vous des contacts avec les différentes religions ?*

X.L. : Je peux vous donner mon témoignage à Lantin, mais je ne suis pas sûr que cela se passe de la même manière dans toutes les prisons. A Lantin, il y a beaucoup de contacts entre les différentes obédiences. Je vous donne une anecdote. Il y a des heures tolérées pour rassembler les détenus en vue des cultes : par exemple, les lundis sont réservés aux catholiques, les mardis aux protestants, les autres jours aux juifs, aux musulmans, aux laïcs, etc. En général il y a une bonne collaboration entre eux. Cette collaboration a toutefois une limite, car chaque culte a une conception différente pour les détenus, qui relève de sa mission même. Par exemple, en matière de lutte contre la radicalisation, les Imams vont collaborer avec l'administration pour lutter contre la radicalisation. Pour nous, il est clair qu'on ne va pas collaborer avec l'administration, car tout ce qui est dit en prison est considéré comme secret professionnel absolu, même devant les juges.

Visiteur : *Pourriez-vous nous donner une idée concrète sur les sommes d'argent dont disposent les détenus ?*

X.L. : Quelles sont les dépenses ? La télévision n'est pas gratuite : il faut payer entre 16 et 19 euros/mois. Les détenus ne sont pas blanchis en prison, au sens propre et figuré, ils doivent acheter tous leurs produits d'hygiène : shampoing, dentifrice, savon, etc. et se charger de leurs lessives. Il y a donc une quantité de choses qu'ils doivent acheter. Il est impossible de vivre en prison sans argent !

Qu'est-ce qu'ils gagnent ? A Lantin, pour les trois premiers mois, ils gagneront 12 euros/mois : ils n'ont donc pas assez d'argent pour payer leur TV pendant ces 3 mois ! L'avantage d'un inconvénient c'est que la maison d'arrêt est surpeuplée, les détenus sont deux par cellule : ils peuvent donc partager le paiement de la TV. Mais il ne leur reste même plus la possibilité de téléphoner. Le fait d'être en duo et que le paiement de la TV est partagé, cela peut créer aussi des dettes entre détenus, ce qui amène des disputes d'argent. Après 3 mois, le détenu va obtenir 44 euros/mois, toujours avec les mêmes règles et les mêmes dépenses. Tous ceux qui n'ont pas accès à un travail en prison ne peuvent pas épargner. Le travail en prison peut rapporter à Lantin entre 150 et 170 euros, ce qui va permettre d'épargner 20 à 30 euros/mois. S'ils espèrent pouvoir payer une garantie locative à la sortie de prison, comment arriver à payer 1.200 euros, d'autant plus qu'en prison on perd son emploi sans

préavis et parfois sans raison évidente ! Je rappelle aussi que les produits de la cantine sont beaucoup plus chers qu'à l'extérieur.

Pour être plus concret au sujet des finances, les chiffres que je donne concernent les détenus qui n'ont pas d'aide de l'extérieur et qui vont recevoir de l'argent en provenance de la caisse d'entraide pour les détenus. Par contre, celui qui reçoit de l'aide de l'extérieur a un compte à l'intérieur de la prison pour y mettre son argent. Toutefois, il faut préciser que l'argent reçu de la caisse d'entraide est un prêt, ce qui veut dire que lorsque le détenu reçoit à l'occasion de l'argent de l'extérieur, de sa famille par exemple, la prison va ponctionner une partie de son compte sans accord ou autorisation. En ce qui concerne les dégâts commis éventuellement à la prison, les frais seront facturés.

Léa, invitée : *Pour parler de la population précaire, on a récemment incriminé les squats. Il y a des moyens d'expulser les personnes par des actions civiles qui sont relativement efficaces. Il a été décidé d'incriminer ces comportements qui, maintenant, pourront faire l'objet d'une incrimination pénale et probablement passer par la case prison. La vision du crime n'est plus celle de poignarder quelqu'un, mais le crime devient aussi une situation sociale difficile. Il faut avoir un regard particulier pour ce genre de loi, il faut la montrer du doigt et militer. Des solutions, il y en a, et il n'est pas nécessaire de toujours répondre à cette demande de répression comme on l'entend souvent.*

X.L. : Concernant la répression, je trouve qu'à l'heure actuelle on parle beaucoup de la radicalisation en prison, et aussi des quelques musulmans partis en Syrie. Mon avis est que c'est la société qui se radicalise, elle est de moins en moins tolérante vis-à-vis des jeunes qui font par exemple un peu de bruit dans la rue ou commettent un petit délit. Peut-être qu'une simple remarque d'un policier suffirait ! Je crois que cette radicalisation fait que les personnes se referment sur leurs semblables et se retrouvent entre eux. Si on veut débattre en société sur plus de solidarité, ceci va à l'encontre de ce mouvement de radicalisation actuelle.

Visiteur : *Il est interpellant que vous parliez de cette ségrégation qu'on trouve en prison, je croyais que c'était organisé en fonction des délits commis.*

Deuxièmement, vous avez parlé des jeunes qui cherchent à se faire de l'argent, entre autres de l'argent facile avec les risques que cela représente. Est-ce que les jeunes pensent que de toute façon tout effort mérite un salaire, quel qu'il soit ?

X.L. : En prison il y a une échelle de délits, mais cela s'atténue avec le temps. Précédemment, les braqueurs étaient bien vus en prison. Dans certaines prisons, ou dans des maisons de peine, il reste quelques grands truands qui ont leur réputation, leur aura, mais cela va en diminuant. Par contre, ce qui reste totalement réprouvé ce sont les faits de mœurs sur des femmes et des enfants (viol et pédophilie). C'est très mal vu.

L'arrivée en prison est très existentielle, un détenu va se questionner pour essayer d'en sortir. D'une part il va se faire des réflexions sur lui-même pour se réévaluer et accomplir un travail intérieur constructif et d'autre part, pour se blanchir lui-même et se disculper, il trouvera que son délit est moins sale et infâme que celui des autres et qu'il n'est pas si mauvais que cela. L'échelle des délits, c'est un peu cela. Mais il y a beaucoup à dire à ce sujet.

Vous avez parlé des groupes Bagdad et Beverly dans la prison. Comment cela s'organise-t-il ? Qui en fait vraiment partie ?

X.L. : Pour revenir à Bagdad et Beverly, très clairement on trouvera dans le groupe Bagdad une population à majorité arabe, au teint plus basané. A Beverly, ce seront plutôt les Belges et les Européens au teint clair. Pour les marginaux qui ne sont ni d'un côté ni de l'autre, ce sont principalement les gens du voyage qui sont nombreux en prison, on ne sait pas trop où les situer. Les Africains sont moins stigmatisés. Mais d'une manière générale, tout le monde a intérêt à ce que cela se passe bien dans la prison. La direction veut lutter contre ce racisme en prison, mais sa première préoccupation est d'éviter les bagarres au préau.

En ce qui concerne la valeur de l'argent facile, il y a de bonnes choses qui se passent en prison pour l'aide à la réinsertion. Pour donner un exemple, il y a un psychologue à disposition au Service d'aide sociale aux justiciables à Lantin, mais un psychologue pour 1.000 détenus c'est trop peu, il en faudrait 20 ! Pour mener notre étude, nous avons interviewé dans ce sens 8 récidivistes qui ensemble représentaient 48 rentrées en prison. Je voudrais vous parler d'un des récidivistes qui a un parcours assez extraordinaire. C'est un jeune de 21 ans qui n'a aucun diplôme. Particulièrement doué, il est à la tête d'un réseau de trafics de drogues qui lui rapporte 2.000 euros par jour ! Il est fier de l'entreprise qu'il a montée, nous a indiqué le nombre de personnes qui travaillent pour lui, et nous a donné un bilan de chef d'entreprise impressionnant. De la prison, il parvient encore à diriger son réseau ! Il est évident que pour une telle personne, il est difficile de faire valoir la valeur de l'argent.

J'ai discuté de cela avec un entrepreneur qui voulait instaurer des formations dans les prisons parce qu'il était sûr qu'elles contenaient des talents cachés.

Visiteur : *Quand j'ai commencé comme visiteur de prison, ce qui m'a frappé immédiatement c'est l'abysmale fracture sociale dans laquelle nous vivons. Je ne connaissais pas du tout la prison, c'était pour moi un monde que je découvrais totalement. Ce qui m'a frappé dès le départ, c'est la difficulté des gens à s'exprimer, la difficulté à comprendre ce qu'ils disent, à y mettre des mots. On ne parle pas la même langue. Il est saisissant de pouvoir mettre en parallèle l'augmentation de la population carcérale, l'augmentation de la répression avec également les bracelets électroniques, et l'augmentation de la pauvreté. Nous sommes dans une société qui ne vise pas le bien-être, mais bien la richesse matérielle. C'est un mal fondamental dans lequel nous vivons.*

La séance de l'après-midi a été consacrée à un partage de témoignages recueillis par des visiteurs auprès de détenus, et à des témoignages de visiteurs eux-mêmes. La plupart d'entre eux ont été publiés dans le *Trait d'Union* n° 12 en février 2018.

Nous terminerons par les conclusions que les deux conférenciers ont eux-mêmes tirées de cette journée :

Georges de Kerchove :

Je voudrais rappeler quelques petites phrases qui m'ont frappé : « Ils ont fait de nous des mendiants, aujourd'hui ils font de nous des criminels » ; « l'empêchement d'être sujet » est très frappant au sujet de la précarité ; « la précarité n'est pas un destin social ». Une phrase pour nous : « on visite parce qu'ils en valent la peine ».

Xavier Lambrecht :

Je trouve que l'existence de l'association des visiteurs de prison est remarquable. Si je me rends dans les prisons c'est parce qu'elles sont les oubliettes de la société. Je suis toujours interpellé quand quelqu'un est intéressé par ce qui se passe en prison, surtout par les personnes incarcérées, d'autant plus qu'il ne faut pas se cacher la face, c'est un accompagnement dur en termes de résultats qui ne sont pas nombreux. Il est donc important de pouvoir être ensemble et comme je l'entends dans les témoignages de cet après-midi, il faut garder l'espoir dans des

moments de découragement. C'est dur, mais je trouve que face aux difficultés qu'on rencontre, on sent que l'envie est supérieure à la difficulté rencontrée. L'envie pour moi est présente et me pousse à continuer.

Annexe - Quelques précisions sémantiques :

- **Fragilité** : « La fragilité sociale définit le manque de solidité ou la faible consistance des liens sociaux (au travail, à la famille, à l'État et aux communautés) par lesquels le sujet est relié à son environnement » (S.Paugam, 2009).

- **Précarité** : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. Les situations de précarité économique et sociale sont diverses et souvent cumulatives. Elles peuvent être associées à d'autres facteurs qui, en se combinant, risquent de faire évoluer les situations de précarité vers des situations de pauvreté ou d'extrême pauvreté » (S. Paugam, 2009).

- **Pauvreté** : « La pauvreté représente un réseau d'exclusions sociales couvrant divers domaines de l'existence individuelle et collective. Il sépare les pauvres des modes de vie généralement acceptés de la société. C'est un fossé que ces personnes ne peuvent combler par leurs seuls moyens » (J.Vranken, 2013).

- **Grande pauvreté** : « La grande pauvreté désigne un réseau d'exclusions sociales ayant provoqué des ruptures de liens à la fois durables et profondes. Ces ruptures s'inscrivent dans le rapport objectif, subjectif et social que les personnes en grande pauvreté entretiennent avec le monde qui les entoure et contaminent l'ensemble des relations qu'ils nouent » (B. Humbeeck, 2012).

- **Vulnérabilité** : « La vulnérabilité désigne l'exposition à des menaces externes plus ou moins prévisibles qui mettent à l'épreuve un certain nombre de ressources détenues par un sujet ou une collectivité. » (R. Castel, 2003).

Pour en savoir plus :

de Kerchove, Georges : « Rue des Droits de l'Homme – La fronde des sans-abri », *Couleur livres*, 2018

Observatoire International des Prisons – Section française : Précarité / Infographie : « On incarcère les plus précaires » et « La prison reste avant tout un lieu de gestion de la grande précarité sociale ».

<https://oip.org/decrypter/thematiques/precarite/>

<https://oip.org/analyse/la-prison-reste-avant-tout-un-lieu-de-gestion-de-la-grande-precarite-sociale/>

Vanneste, Charlotte : « Pauvreté, précarité et prison : des liens de proximité inéluctables ? », *Spécificités*, vol. 6, no. 1, 2014, pp. 202-220.

<https://www.cairn.info/revue-specificites-2014-1-p-202.htm>

Vous pouvez soutenir l'Association de Visiteurs Francophones de Prison de Belgique (AVFPB), soit par un don, soit en la rejoignant comme membre effectif (si vous êtes actif en prison) ou comme membre adhérent (sympathisant).

Conformément au Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD/GDPR) entré en vigueur le 25 mai 2018, nous vous confirmons que vos données personnelles sont confidentielles et ne seront en aucun cas délivrées à des tiers.

Bulletin d'affiliation à l'AVFPB à envoyer par courriel : avfpb@hotmail.com ou par poste c/o Hubert d'Ansembourg, Sint-Annastraat 95-A / 3090 Overijse

Compte bancaire : BE85 3630 7395 9106 de l'AVFPB

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE :

MAIL :

PRISON VISITEE (si visiteur effectif) :

Souhaite devenir

Membre effectif (réservé aux visiteurs de prison - cotisation : min EUR 15)

Membre adhérent (cotisation facultative)

Verse un don de : 10 € 20 € 30 € autre.....

SIGNATURE :